

FICHE ACTION N°4

Inciter et former les publics spécifiques à élargir leur champ de déplacement pour lever les freins à la mobilité.

RATTACHEMENT AXE	AXE 3 PDRH	REFERENCES PDRH	321/331
OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS	Identifier et lever les freins et les réticences à la mobilité afin de favoriser l'insertion des publics spécifiques connaissant des problèmes de mobilité (jeunes, personnes âgées, mères au foyer, personnes en situation d'exclusion sociale). Il s'agit notamment de prendre en compte les problématiques sociales et psychologiques dans une optique d'intégration.		
BENEFICIAIRES VISES	- Etablissements publics, Communautés de Communes, communes - associations		
DESCRIPTION DES ACTIONS ELIGIBLES	<p>Le GAL étudiera toutes propositions de la part de MO potentiels en relation avec les objectifs du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information, de sensibilisation et de communication autour des services des transport et d'accueil existants dans la région et les zones limitrophes (par exemple, identification de logeurs potentiels autour d'un centre de formation, journées de découverte d'une agglomération orientée vers la formation à l'autonomie des déplacements futurs). - Actions d'animation sur le thème de la mobilité des jeunes, des personnes âgées, des personnes en exclusion sociale, des mères au foyer et des personnes handicapées 		
TERRITOIRES/ PUBLICS VISES	jeunes, personnes âgées, femmes, personnes handicapées et personnes en exclusion professionnelle de l'ensemble du territoire du Lunévillois		
CRITERES D'ELIGIBILITE	Pas de critère d'éligibilité pour cette fiche		
CRITERES DE PRIORITE	Caractère innovant et ambitieux de la démarche		
DEPENSES ELIGIBLES	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'acquisition de matériels et supports de communication Le MO devra s'engager à maintenir le matériel sur une durée de 5 ans. - frais de conception et de réalisation de supports - location de véhicules, prestation de voyageur. - salaires, frais d'organisation d'événements, frais d'inscriptions aux salons, de déplacement, de restauration, d'hébergement 		
TAUX D'AIDE	<ul style="list-style-type: none"> - taux d'aide publique: 100% pour les MO publics, 80% pour les MO privés - taux de FEADER: 55% des dépenses publiques - plafonnement des dépenses éligibles à 15 000 € par opération <p>Le plafond pourra éventuellement être levé par le Comité de Programmation si le projet respecte le critère de priorité ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - assiette éligible minimum: 2 000 € - montant FEADER prévu: 81 000€ 		
INDICATEURS DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - % de population concernée par une nouvelle offre de mobilité, catégories d'habitants bénéficiaires, origine géographique des bénéficiaires - nombre indicatif d'opérations : 8 		
ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES FONDS EUROPEENS	Une articulation sera recherchée avec l'action D23 du FEDER.		